

Fiche d'inscription 2023-2024



Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail:

Problème de santé à signaler :

Si mineur : (à remplir par les parents)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail:

Je soussigné.e

autorise mon enfant, à suivre les cours dispensés au Murielle BEDOT Center

Cochez la ou les case.s correspondante.s

4-11 ans	Tarif	
1 cours/semaine	332,00 €	
2 cours/semaine	542,00 €	
3 cours/semaine	610,00 €	
4 cours/semaine	795,00 €	
Illimité	1 166,00 €	

12-17 et étudiant	Tarif	
1 cours/semaine	390,00 €	
2 cours/semaine	602,00 €	
3 cours/semaine	891,00 €	
4 cours/semaine	1 169,00 €	
Illimité	1 725,00 €	

Adulte	Tarif	
1 cours/semaine	451,00 €	
2 cours/semaine	661,00 €	
3 cours/semaine	914,00 €	
4 cours/semaine	1 199,00 €	
Illimité	1 770,00 €	

Remplissez les cases ci-après en fonction des cours choisis.

	Discipline.s	Jour.s
1 cours		
2 cours		
3 cours		
4 cours		
illimité		

Montant total de la cotisation

-10 % à partir de 2 membres d'une même famille

Frais d'inscription	
Cotisation (frais d'inscription ou réinscription)	
Réduction	
Total	

Mode de paiement	
CB	Chèque
Date :	N° : encaissement :
Date :	N° : encaissement :
Date :	N° : encaissement :
	N° : encaissement :
	N° : encaissement :
	N° : encaissement :
	N° : encaissement :
	N° : encaissement :
	N° : encaissement :
	N° : encaissement :

Droit à l'image

Murielle Bedot Center vous demande l'autorisation d'utiliser des photos, des vidéos de vous/votre enfant prises au cours de ses activités définies dans le programme, dans le cadre de la promotion (télé, réseaux sociaux...) des activités.

J'autorise **Murielle Bedot Center** à utiliser les enregistrements, photographies de mon enfant/de moi dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.

Je n'autorise pas que mon enfant/mon image soit enregistré dans le cadre précis décrit ci-dessus.

Cette autorisation est valable pour une durée de 1 an.

Fait à

Le

Signature

Règlement Intérieur du Murielle Bedot Center

Parce que l'art est l'école de la rigueur, de l'exigence, de la discipline, du respect de soi et des autres, nous vous demandons de prendre le temps de lire le règlement du **Murielle Bedot Center** et de le respecter.

Article 1 : Objet

Le règlement a pour objet d'assurer le bon fonctionnement du centre et d'harmoniser les relations entre toutes les personnes prenant part à sa vie : professeurs, élèves, parents, administration. Ce règlement s'applique dans l'enceinte de tous les lieux de cours et les lieux de diffusion artistique.

Article 2 : Dispositions légales

Conformément au décret n°92-193 du 27 février 1992 d'application de la loi n°89468 du 10 juillet 1989, telle que modifiée, relative à l'enseignement de la danse :

- 2.1 - Chaque élève doit impérativement fournir au **Murielle Bedot Center** un certificat médical (valable 3 ans) attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline choisie. 2.2
- Tout problème de santé particulier doit être signalé au professeur.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1- L'inscription est annuelle et engage au paiement intégral de la licence, de la cotisation et des forfaits des cours.
- 3.2- L'inscription des enfants ne sera acceptée que s'ils ont 4 ans révolus le jour de l'inscription.
- 3.3- En cas d'effectif trop faible, un cours peut être supprimé (En dessous de 5 élèves). Un autre cours sera alors proposé. Dans ce cas seulement, l'inscription d'un élève peut, à sa demande, être annulé si le changement ainsi

décidé ne lui permet plus de suivre ses cours du fait de son emploi du temps.

3.4- Dans le cas d'une absence du professeur, le cours sera rattrapé dans la mesure du possible.

3.5- En cas de force majeure imprévisible et insurmontable (ex. confinement covid-19), les cours ne pouvant être assurés en présentiel seront assurés par visio ou vidéo et ne donneront lieu à aucun remboursement, en cours d'année. Seul un avoir pourra être envisagé lors d'une réinscription pour la saison suivante ou son équivalent en remboursement en cas de non-réinscription.

Article 4 : Paiement

4.1- Par carte bancaire jusqu'à 3 fois

– Par chèque.s daté.s du jour de l'inscription. Soit de la totalité de la somme due, soit en plusieurs fois (jusqu'au nombre de mois restant) avec en minimum 10 % de la totalité pour la réservation.

– Par prélèvement automatique pour un abonnement

4.2- Les absences de l'élève ne donneront lieu à aucun remboursement.

4.3- Seuls les arrêts définitifs des cours pour déménagements, raisons professionnelles ou raisons médicales, sur présentation d'un justificatif ou d'un certificat médical, permettront un remboursement de du montant des cours restant à faire. La licence ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Article 5 : Cours d'essai

Il est possible d'effectuer 1 cours d'essai dans chaque discipline.

Article 6 : Déroulement des cours

Les cours sont assurés toutes les semaines, hors vacances scolaires et jours fériés, suivant planning.

6.1- Consignes pendant les cours :

- Seules les personnes inscrites aux cours sont autorisées à pénétrer dans les studios de danse pendant les cours, à l'exception des cours d'essai

- Les élèves sont tenus de respecter les horaires de début et de fin de cours et de garder un comportement correct dans les vestiaires et les studios.
- Toute perturbation d'un cours peut provoquer l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné.
- Il est interdit de prendre photos, vidéos ou prise de son, sauf autorisation préalable donnée par la direction et le professeur.

6.2- Assiduité et absences .

- Toute absence doit être signalée avant le cours.
- Les élèves sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours et dans l'enceinte du centre et par conséquent sous l'entière responsabilité des parents avant le début et après la fin du cours.
- Le **Murielle Bedot Center** décline toute responsabilité vis-à-vis des élèves en cas d'absence ou de retard.
- En cas d'absence du professeur, les parents et/ou les élèves majeurs sont prévenus par téléphone, SMS, whatsapp, courriel, affichage à l'entrée du centre ou tout autre moyen de communication. De ce fait les personnes accompagnant les élèves doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les y laisser. Il n'y a pas de surveillance assurée pour les élèves dont le professeur serait absent.

6.3- Tenues réglementaires

L'élève doit porter la tenue déterminée par le centre en début d'année. Elle doit être propre et marquée au nom de l'élève.

6.4- Tapis de sol et matériel divers

Les élèves sont tenus d'apporter le matériel demandé par le professeur en fonction des disciplines.

Article 7 : Spectacles et répétitions

7.1- Chaque année des représentations sont organisées

7.2 - Lorsque l'élève s'est engagé à participer à un spectacle, sa présence aux représentations ainsi qu'à toutes les répétitions fixées par le professeur est obligatoire.

7.3- Une participation financière des parents sera demandée pour l'achat ou la confection des costumes et

accessoires qui resteront la propriété de l'élève.

7.4- Les stages ou master classes organisés pendant l'année feront l'objet d'une inscription et d'une tarification distincte pour chaque stage.

Article 8 : Droit à l'image

8.1 - Autorisation de captation : cette autorisation est nécessaire à la réalisation d'un DVD, de photographies des spectacles, ou de support publicitaire et de communication, dans les conditions précises qu'elle stipule (voir document joint au dossier d'inscription). Elle doit être signée par les élèves majeurs ou par les parents pour les élèves mineurs.

8.2- Aucune image représentant le **Murielle Bedot Center** ne peut être postée sur le web sans l'accord de la direction et du professeur.

Article 9 : Recueil des données personnelles

Les données suivantes sont recueillies au moment de l'inscription : Nom, prénom, adresse mail, adresse postale, numéros de téléphone, date de naissance, profession ...

Ces données sont enregistrées en vue de tenir à jour la base de données « Adhérents » et permettre aux professeurs d'être en lien avec leurs élèves. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Tout élève ou son représentant légal qui change d'état civil, de domicile ou de coordonnées postales ou électronique en cours d'année est tenu d'en informer l'administration du centre par lettre ou courriel.

Article 10 : Responsabilité

10.1 - Les adhérents sont couverts par l'assurance de la Fédération Française de Danse et les polices du **Murielle Bedot Center** à l'exception de tout dommage causé sous la responsabilité de l'élève. Une souscription à une assurance responsabilité civile est obligatoire.

10.2- **Murielle Bedot Center** et ses professeurs ne sont pas responsables des élèves mineurs en dehors des heures de cours

10.3- **Murielle Bedot Center** décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux et rappelle aux adhérents de ne laisser ni argent, ni bijoux, ni téléphone portable, ni autres objets de valeur dans les vestiaires.

Article 11 : Consignes de sécurité

Interdiction de fumer et de vapoter selon les décrets publiés au journal officiel en date respectivement des 15 novembre 2006 et 25 avril 2017

Respect des Consignes Incendie et Évacuation et le la Charte Sanitaire affichées dans les locaux.

Article 12 : Le règlement

Le règlement du **Murielle Bedot Center** à une inscription vaut acceptation du règlement.

En cas de non-respect des consignes inscrites au règlement, le centre ne peut en aucun cas être tenue responsable. L'administration du centre se réserve le droit de modifier ou compléter le règlement chaque fois qu'elle le jugera nécessaire et en informera les adhérents.

Le règlement est affiché dans les locaux du centre. Il est consultable et téléchargeable sur le site de : <http://www.murielle-bedot-center.com>

Signatures : (adulte/enfant)

Autorisation parentale

Je soussignée.....
autorise l'enfant.....
Née le.....à. disposant du plein exercice de l'autorité
parentale sur cet enfant, autorise ce dernier à participer aux activités de **Murielle Bedot Center**, définis dans le
programme joint.

Numéros à contacter en cas d'urgence

Nom :

Prénom :

Lien avec l'enfant :

Numéro de téléphone :

Nom :

Prénom :

Lien avec l'enfant :

Numéro de téléphone :

Autorise la direction, le professeur ou l'animateur responsable à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale si nécessaire

N'autorise pas la direction, le professeur ou l'animateur responsable à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale si nécessaire